



Berne, le 18 mai 1987

OCDE: Résultats principaux de la Conférence ministérielle
 des 12 et 13 mai 1987

Note d'information au Conseil fédéral

Vu la note de discussion du DFEP du 18 mai 1987

Après délibération, il est

d é c i d é

Il est pris acte de la note du DFEP.

Pour extrait conforme,
 le secrétaire:

Extrait du procès-verbal:

Chefs de Départements	7	pour connaissance
Chf (Br, FC, AC)	3	" "





2520.1

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 18 mai 1987

Au Conseil fédéral

Note d'information au Conseil fédéral

**OCDE: Résultats principaux de la Conférence ministérielle
 des 12 et 13 mai 1987**

1. La réunion ministérielle de l'OCDE de cette année, placée sous la présidence du ministre allemand de l'économie, s'est déroulée dans un esprit de coopération excellent. Ceci n'allait pas forcément de soi si l'on tient compte de l'environnement économique général tant au niveau d'importants déséquilibres macro-économiques qu'au niveau de fortes tensions commerciales entre les principales puissances économiques de la zone OCDE (Etats-Unis, CEE, Japon). Les résultats atteints sont reflétés dans le communiqué de presse adopté par les ministres (voir annexe) et peuvent être considérés, du côté suisse, comme étant satisfaisants.
2. En matière de politique macro-économique, les ministres ont, en cette cinquième année consécutive de croissance, confirmé les grandes orientations de la stratégie économique des pays de l'OCDE placées autour de la croissance non-inflationniste, la réduction des déséquilibres extérieurs, la réduction du chômage, le renforcement de la confiance et l'atténuation des fluctuations des cours de change. Comme les années dernières, il n'y a pas de recette détaillée obligatoire pour tous, mais chaque pays doit moduler les éléments de sa politique économique en fonction de ses conditions propres. C'est ainsi notamment que les Etats-Unis (réduction des déficits), le Japon (augmentation de la croissance) et l'Allemagne fédérale (réforme fiscale) ont pris ou confirmé des engagements les concernant spécifiquement.
3. Comme prévu, la question des échanges de produits agricoles (voir par. 19 à 25 du communiqué ci-joint) a constitué le sujet le plus important de cette conférence ministérielle. L'accord obtenu constitue bien sûr un subtil compromis entre les intérêts parfois contradictoires des pays membres de l'OCDE, notamment entre ceux qui sont essentiellement exportateurs et ceux qui sont importateurs nets. Il n'en reste pas moins que le consensus obtenu marque la volonté des pays de l'OCDE de tenir, à

l'avenir, davantage compte des effets internationaux de leurs politiques agricoles nationales respectives et de rechercher les voies et moyens pour réformer ces politiques agricoles dans la mesure où celles-ci sont caractérisées par des problèmes essentiellement structurels (surplus de production, transmission insuffisante des signaux du marché aux producteurs agricoles, mesures de soutien excessives, etc...). L'engagement a été pris de réduire toute incitation à la production de surplus, en limitant notamment les prix garantis pour de tels produits. En matière de commerce agricole également, les ministres ont donné leur plein soutien à l'Uruguay-Round. A ce titre, ils ont confirmé leurs engagements de Standstill et de Rollback. En plus, ils renonceront à "engager des actions qui conduiraient à stimuler la production de denrées agricoles en excédent et à isoler davantage le marché national des marchés nationaux". Sans se substituer à l'Uruguay-Round, l'OCDE continuera ses travaux d'analyse et suivra la mise en oeuvre des engagements pris.

4. Dans le domaine de l'ajustement structurel, la Conférence a, de façon unanime, donné son appui aux travaux menés ces dernières années sur cette question en vue de faciliter une adaptation continue des structures des pays membres en permettant aux éléments dynamiques des économies des 24 pays de contribuer pleinement à maîtriser le défi des mutations en cours.
5. Facteur clé de toute politique d'ajustement structurel efficace, l'importance déterminante d'un système d'échanges ouvert et multilatéral a été pleinement reconnue. La détermination à négocier activement au sein de l'Uruguay-Round a été soutenue par tous.
6. S'agissant des relations avec les pays en développement, la Conférence a notamment évoqué le rendez-vous important que constituera, en juillet de cette année, la CNUCED VII.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Maurice

Annexe: Communiqué de presse (en français)

- DFFP
- Chefs de départements
- CHE (Bx, FC, AC)

Communiqué de presse

PRESSE/A(87)27

Paris, le 13 mai 1987

COMMUNIQUE

1. Le Conseil de l'OCDE s'est réuni les 12 et 13 mai au niveau des Ministres. La réunion était présidée par M. Martin Bangemann, Ministre fédéral de l'Economie de la République fédérale d'Allemagne. Les Vice-Présidents étaient M. Uffe Ellemann-Jensen, Ministre des Affaires étrangères, et M. Palle Simonsen, Ministre des Finances, du Danemark, et M. Roger Douglas, Ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande. Le Conseil, à l'occasion du quarantième anniversaire du discours de Harvard, a rendu hommage à la vision de la coopération internationale conçue par le Général George C. Marshall.

I. AMELIORER LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE

2. La stratégie économique des pays de l'OCDE a, ces dernières années, ramené l'inflation au plus bas niveau observé depuis une génération, tout en maintenant des taux de croissance positifs. L'effort à long terme doit être poursuivi, en tenant compte de l'évolution des faits, afin de renforcer les perspectives de croissance régulière et durable ; de réduire substantiellement le chômage, celui-ci ayant atteint presque partout un niveau inacceptable ; de corriger les déséquilibres considérables des balances courantes des grands pays ; de consolider l'amélioration de la configuration des taux de change tout en parvenant à une plus grande stabilité ; et d'améliorer les performances économiques des pays en développement. Les pays de l'OCDE ne peuvent mieux faire pour contribuer à la prospérité mondiale que de favoriser la vigueur de leurs économies dans le cadre d'un système commercial multilatéral ouvert.

3. Afin d'atteindre ces objectifs, les Ministres conviennent des actions suivantes, qui couvrent des domaines très divers et doivent se renforcer mutuellement. Ces actions se fondent sur la volonté commune d'utiliser pleinement les possibilités de coopération

internationale et d'exploiter pour le mieux les interactions entre les politiques macro-économiques et les politiques d'ajustement structurel. Des politiques améliorées dans ces deux domaines sont les éléments indissociables de la stratégie de croissance plus forte de la production et de l'emploi. Les deux sont essentiels. Les politiques macro-économiques stabilisent les anticipations, assurent la confiance pour le moyen terme et renforcent les perspectives de croissance. Les politiques micro-économiques créent un environnement plus porteur et plus prompt à s'adapter, qui stimule la croissance et l'ajustement et donne ainsi plus d'efficacité aux politiques macro-économiques.

II. POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES

4. Les politiques macro-économiques doivent répondre simultanément à trois exigences : maintenir des orientations à moyen terme qui contribuent à la stabilité des anticipations et au renforcement de la confiance ; réduire les déséquilibres extérieurs exceptionnellement importants qu'accusent aujourd'hui les grands pays ; exploiter pleinement le potentiel pour une croissance non inflationniste et donc pour une progression plus forte de l'emploi. Il est indispensable que les politiques nationales soient complémentaires les unes des autres et compatibles entre elles pour que l'ajustement s'opère dans la perspective de la croissance et de la stabilité des taux de change. Chaque pays doit apporter sa contribution à l'effort collectif. En particulier, la mise en oeuvre effective des engagements consignés dans l'"accord du Louvre", et de ceux du communiqué récent du Groupe des Sept, devra être assurée rapidement. Les pays Membres renforceront leur coopération, continueront de revoir leur politique économique à la lumière des exigences de la situation et prendront les nouvelles mesures qui pourraient s'imposer.

5. Les politiques monétaires, appuyées par les politiques budgétaires, devraient rester axées sur l'expansion des agrégats monétaires et le maintien sur les marchés des capitaux de conditions compatibles avec les objectifs de faible inflation et avec le potentiel de croissance réelle ; elles devraient aussi contribuer à un comportement ordonné des taux de change. Au vu des perspectives de faible inflation dans beaucoup de pays, une nouvelle baisse des taux d'intérêt dans ces pays -- en particulier une diminution des taux à long terme à l'initiative du marché -- serait utile.

6. Comme la politique monétaire, à elle seule, n'offre que des possibilités limitées d'améliorer les perspectives, ces possibilités doivent être étendues par une action plus poussée sur le plan budgétaire.

7. Aux Etats-Unis, le processus de réduction du déficit du budget fédéral -- lequel reviendra de 5.2 pour cent du PNB en 1986 à moins de 4 pour cent en 1987 -- doit se poursuivre et il se poursuivra dans les années à venir. Il est essentiel de maintenir fermement cette orientation pour des raisons d'ordre extérieur et intérieur. Elle conditionne très largement la confiance des agents économiques, aux Etats-Unis et dans les autres pays, et, par voie de conséquence, les perspectives de taux d'intérêt modérés et de taux de change stables, d'activité économique saine -- les investissements

productifs bénéficiant d'un apport de ressources suffisant -- et de résistance aux tentations protectionnistes. Les effets particulièrement heureux qu'aura ainsi la réduction du déficit du budget fédéral devraient effacer au fil du temps l'effet de freinage à court terme qu'elle peut avoir aux Etats-Unis. L'évolution des taux de change a amélioré la compétitivité-coûts des produits américains et elle exerce actuellement un effet positif sur le solde extérieur.

8. Pour le Japon, l'objectif est d'assurer une croissance plus forte s'appuyant sur une progression de la demande intérieure plus vive que celle de la production, accompagnée d'une croissance rapide des importations, en accord avec l'amélioration substantielle qu'ont marquée les termes de l'échange. La réaffirmation par le Gouvernement japonais de son intention d'améliorer encore l'accès des biens et services étrangers à ses marchés intérieurs est également accueillie avec satisfaction. Les autorités japonaises prendront de nouvelles mesures importantes d'ordre budgétaire et autres pour renforcer la croissance de la demande intérieure. Cela ne compromettra pas les objectifs budgétaires à moyen terme de l'administration centrale. On doit noter à cet égard que l'initiative annoncée récemment par les autorités japonaises visant à accroître la demande intérieure s'inscrit dans le cadre du processus de longue haleine et de grande portée engagé pour réorienter l'économie japonaise.

9. En Allemagne aussi, la croissance de la demande intérieure, et en particulier des investissements privés, doit dépasser sensiblement celle de la production potentielle. Pour soutenir la croissance et faciliter l'ajustement extérieur, le Gouvernement allemand a déjà annoncé que certaines des réductions d'impôt prévues interviendraient dès le 1er janvier 1988 et qu'une réforme fiscale plus large serait mise en oeuvre en 1990. Cela aura un effet favorable sur l'investissement. En outre, de nouvelles mesures d'ajustement structurel, notamment la réduction des subventions, seront appliquées. La conjonction de ces diverses actions contribuera à accroître, d'ici à 1990, le déficit du budget général par rapport au PNB. La prudence qui a marqué ces dernières années la politique budgétaire autorise ce genre d'action. S'il pesait un risque sérieux sur l'expansion soutenue de la demande intérieure, en particulier des investissements privés, la stratégie à moyen terme en faveur de la croissance et du renforcement de l'emploi serait ajustée en conséquence.

10. Les autres pays ayant une balance courante largement excédentaire devraient aussi prendre les mesures appropriées pour favoriser la croissance de la demande intérieure par rapport au rythme de production soutenable.

11. Certains pays se heurtent à de sévères contraintes en ce qui concerne la politique budgétaire. Les pays qui ont d'importants déficits budgétaires doivent continuer de s'employer en priorité à les corriger. Il y a toutefois en Europe quelques pays dont le budget n'accuse pas un déficit considérable mais où les considérations de balance courante pèsent sur la politique économique. Ces pays verraient s'accroître leurs possibilités d'action budgétaire et s'améliorer leurs perspectives de croissance

si la demande se raffermissait chez leurs principaux partenaires commerciaux. Sur ce dernier point, à titre d'exemple, une stratégie économique des pays de la CEE fondée sur la coopération pourrait tirer profit de leur interdépendance et être accompagnée par les autres pays européens.

III. POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

12. Les Ministres se félicitent du Rapport sur l'ajustement structurel et la performance de l'économie. Malgré les progrès effectués ces dernières années, les économies des pays de l'OCDE restent entravées par des distorsions et des rigidités considérables. Celles-ci s'ajoutent aux problèmes macro-économiques de l'heure et retardent la croissance. Les progrès de la concurrence sur les marchés de produits, de la capacité d'adaptation sur les marchés de facteurs et de l'efficacité dans le secteur public apporteront beaucoup au potentiel de croissance dans tous les pays. Les priorités de la réforme des politiques structurelles varieront suivant les situations nationales, mais aussi en fonction des exigences internationales. Il est donc indispensable qu'une action concertée s'inspire de principes communs. Pour que les efforts de réforme produisent tous leurs fruits, il faut que cette action soit menée sur un large front, avec audace et persévérance, et que, dans la mesure du possible, elle se fonde sur la coopération économique internationale. Ses effets se feront sentir surtout à moyen terme. Sa mise en oeuvre dès à présent, en augmentant les opportunités et en stimulant la confiance dans l'avenir, appuiera les efforts faits actuellement pour donner plus de vigueur à une croissance non inflationniste et pour réduire le chômage. Mené à bien, l'ajustement structurel peut à la fois instaurer une plus grande équité et offrir à tous de meilleures possibilités. Le développement du dialogue social fait partie intégrante de ce processus.

13. Les subventions à l'industrie, dans la mesure où elles constituent une source de distorsions intérieures et internationales et un obstacle à l'ajustement structurel, doivent être réduites. Les travaux sur les subventions à l'industrie engagés par l'Organisation doivent donc être encouragés et poursuivis activement.

14. Les conclusions tirées par le Comité de Politique économique* du Rapport sur l'ajustement structurel ont été entérinées et elles guideront l'action dans les années à venir. Le Secrétaire général est invité à rendre compte, à intervalles appropriés, des travaux de l'Organisation consacrés aux problèmes micro-économiques et structurels à l'occasion de réunions ultérieures du Conseil au niveau des Ministres.

Politiques commerciales

15. Le commerce international offre, à travers la concurrence, le moyen le plus puissant de promouvoir l'efficacité économique et la croissance. Les mesures qui entravent ou faussent le fonctionnement des marchés internationaux tendent à compromettre l'ajustement

* PRESSE/A(87)25

structurel, à préserver des structures économiques périmées, à léser les intérêts des consommateurs, à affaiblir les incitations à investir de manière rentable et, partant, à faire obstacle à la croissance économique. Aussi est-il d'une importance capitale de renverser les tendances récentes à l'adoption de mesures commerciales restrictives, notamment celles qui ont un caractère bilatéral ou discriminatoire, et d'agir avec détermination pour renforcer et développer le système commercial multilatéral ouvert. L'OCDE suivra de plus près les divers aspects des politiques commerciales.

16. Les négociations d'Uruguay offrent une occasion unique de créer un environnement plus satisfaisant pour les échanges dans les années 90 et au-delà. Il est indispensable d'éviter que de nouveaux signes de protectionnisme et de règlement bilatéral des conflits ne puissent saper la confiance dans la Déclaration de Punta del Este ou dans le processus de négociation qu'elle a amorcé. Les Ministres ont affirmé la détermination de leurs pays de résister à ces tendances et d'oeuvrer pour une progression rapide et continue, et ce sur le fond, des négociations en vue d'aboutir à un résultat équilibré à l'échelle mondiale, qui serait profitable à tous les pays, développés ou en développement. Les pays de l'OCDE prouveront leur détermination en présentant dans les mois qui viennent des propositions globales couvrant les différents domaines sur lesquels portent les négociations, en honorant les engagements qu'ils ont souscrits en matière de statu quo et de démantèlement et en résistant aux pressions intérieures en faveur du protectionnisme. En accord avec la Déclaration de Punta del Este, les Ministres ont réaffirmé que les négociations seront considérées comme un tout, tant en ce qui concerne leur conduite que la mise en oeuvre de leurs résultats. Néanmoins, les accords conclus dans les premières phases des négociations pourront être mis en oeuvre à titre provisoire ou définitif s'il en est ainsi convenu avant la conclusion officielle des négociations. Ces accords seront pris en compte dans l'établissement du bilan global des négociations.

17. Les Ministres ont noté avec satisfaction les progrès accomplis à l'OCDE dans les travaux sur les échanges de services. Cela revêt une importance particulière du fait que les services sont inclus dans les négociations d'Uruguay. Des travaux plus poussés dans ce domaine seront nécessaires pour affiner les concepts se rapportant à la libération des échanges de services et il faudra de même poursuivre les efforts pour renforcer les Codes de la libération des opérations invisibles et des mouvements de capitaux de l'OCDE. Cette tâche sera poursuivie activement.

18. Les Ministres se félicitent de l'accord récemment intervenu entre les Participants à l'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, comme l'avait demandé le Conseil de l'OCDE à ses réunions ministérielles de 1984 et 1985. Cet accord donnera nettement plus de force à l'Arrangement et réduira le risque de distorsions des échanges et de l'aide. Les Ministres se félicitent aussi du récent accord sur les Lignes directrices du Comité d'aide au développement applicables à cette fin. Ce sont là des signes tangibles de coopération dans une période difficile.

gouvernements des pays de l'OCDE exécuteront promptement leurs

Agriculture

19. Le rapport conjoint du Comité de l'Agriculture et du Comité des Echanges* a été approuvé. Cet important travail met clairement en lumière les déséquilibres sérieux qui caractérisent les marchés des principaux produits agricoles. Stimulée par des politiques qui ont empêché une transmission suffisante des signaux du marché aux producteurs agricoles, l'offre dépasse substantiellement la demande solvable. Le coût des politiques agricoles est considérable, pour les budgets publics, pour les consommateurs et pour l'économie dans son ensemble. En outre, les mesures de soutien excessives faussent de plus en plus la concurrence sur les marchés mondiaux, s'opposent au principe de l'avantage comparatif qui est à la source des échanges internationaux et compromettent gravement la situation de nombreux pays en développement. Cette détérioration continue, accentuée par le progrès technique et par d'autres facteurs, notamment la faiblesse de la croissance économique et l'ampleur des fluctuations des taux de change, entraîne de sérieuses difficultés dans le commerce international, qui risquent de déborder le seul domaine des échanges agricoles.

20. Tous les pays ont des responsabilités dans la situation actuelle. Il faut mettre un terme à ce processus de détérioration et l'inverser. Certains pays ou groupes de pays ont amorcé un effort dans ce sens. Toutefois, étant donné l'ampleur des problèmes et la nécessité de les résoudre d'urgence, une réforme concertée des politiques agricoles sera mise en oeuvre d'une manière équilibrée.

21. Cette réforme sera fondée sur les principes suivants :

- a. L'objectif à long terme est de faire en sorte que, par la réduction progressive et concertée de l'aide à l'agriculture, ainsi que par tous les autres moyens appropriés, les signaux des marchés influencent l'orientation de la production agricole ; il en résultera une meilleure allocation des ressources, dont bénéficieront les consommateurs et l'économie en général.
- b. En poursuivant l'objectif à long terme de la réforme agricole, on peut prendre en considération des préoccupations, sociales et autres, telles que la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement ou l'emploi global, qui ne sont pas exclusivement économiques. L'ajustement progressif des politiques en vue d'atteindre l'objectif à long terme requerra du temps. Il est d'autant plus nécessaire d'entamer sans retard ce processus.
- c. Le besoin le plus pressant est d'éviter que ne s'aggrave le déséquilibre actuel des marchés. Il importe :
 - du côté de la demande, d'en améliorer autant que faire se peut les perspectives dans la zone de l'OCDE et dans le reste du monde ;

* "Politiques nationales et Echanges agricoles".

-- du côté de l'offre, de mettre en oeuvre des mesures qui, par des réductions des prix garantis et autres incitations à la production, par l'imposition de limites quantitatives à la production, ou par d'autres méthodes, permettront d'éviter une augmentation de l'offre excédentaire.

- d. Lorsque sont prises des mesures visant à limiter la production ou à retirer de l'agriculture des ressources productives par des décisions réglementaires, elles devraient être mises en oeuvre de façon à atténuer au maximum les distorsions économiques qui peuvent en résulter, et elles devraient être conçues et appliquées de manière à permettre un meilleur fonctionnement des mécanismes du marché.
- e. Au lieu d'être assuré par des mesures de garantie des prix ou par d'autres mesures liées à la production ou aux facteurs de production, le soutien des revenus agricoles devrait en tant que de besoin être recherché par des aides directes au revenu. Cette approche serait particulièrement adaptée pour répondre aux besoins, entre autres, des agriculteurs à faible revenu, ou qui vivent dans des régions particulièrement défavorisées, ou qui sont affectés par l'ajustement structurel dans l'agriculture.
- f. L'ajustement du secteur agricole sera facilité s'il peut s'appuyer sur un ensemble de mesures visant au développement des diverses activités en zone rurale. Les agriculteurs et leurs familles seront ainsi mieux à même de trouver des sources de revenus complémentaires ou de remplacement.
- g. Dans la mise en oeuvre des principes ci-dessus, les gouvernements gardent de la flexibilité quant au choix des moyens nécessaires pour la réalisation de leurs engagements.

22. Les négociations d'Uruguay revêtent une importance décisive. La Déclaration ministérielle de Punta del Este et ses objectifs prévoient l'amélioration de l'accès aux marchés et la réduction des obstacles aux échanges dans le domaine de l'agriculture et fourniront un cadre pour la plupart des mesures nécessaires pour donner effet aux principes de réforme agricole dont sont convenus les Ministres de l'OCDE, y compris une réduction progressive, selon une approche multipays et multiproduits, de l'aide et de la protection accordées à l'agriculture. Comme il a été convenu au paragraphe 16, les négociations d'Uruguay seront poursuivies activement et des propositions de négociation complètes seront soumises au cours des prochains mois, dans ce domaine comme dans d'autres. Dans les négociations d'Uruguay, il faudrait tenir compte de manière appropriée des actions menées unilatéralement.

23. Pour permettre un relâchement progressif des tensions actuelles et renforcer ainsi les chances de faire avancer le plus tôt possible les négociations d'Uruguay dans leur ensemble, les gouvernements des pays de l'OCDE exécuteront promptement leurs

engagements concernant le statu quo et le démantèlement et, de manière plus générale, s'abstiendront de recourir à des actions qui dégraderaient le climat des négociations : ils éviteront notamment d'engager des actions qui conduiraient à stimuler la production de denrées agricoles en excédent et à isoler davantage le marché national des marchés internationaux ; en outre, ils agiront de façon responsable quand ils écoulent les stocks excédentaires et ne se livreront pas à des pratiques commerciales conflictuelles et déstabilisatrices.

24. La réforme agricole n'est pas seulement dans l'intérêt des pays Membres. Les pays en développement exportateurs de produits agricoles trouveront avantage au redressement des marchés mondiaux. Les pays en développement importateurs de produits agricoles se verront incités à asseoir leur développement économique sur des bases plus solides en renforçant leur propre secteur agricole.

25. La réforme agricole pose aux pays Membres des problèmes importants et complexes. Un renforcement de la coopération internationale est nécessaire pour surmonter ces difficultés. L'OCDE continuera de contribuer à leur solution en approfondissant ses travaux, en actualisant et en améliorant les outils d'analyse qu'elle a commencé de mettre au point et qui se révéleront précieux à maints égards, et en suivant la mise en oeuvre des divers principes et actions énumérés ci-dessus. Le Secrétaire général est invité à soumettre un rapport sur l'état d'avancement des travaux au Conseil au niveau des Ministres en 1988.

Marchés de capitaux

26. Il faut que le processus de libéralisation des marchés de capitaux et des institutions financières se poursuive. Afin de tirer de ce processus les avantages certains qu'il procure et d'assurer la viabilité et la stabilité des marchés de capitaux, les efforts seront intensifiés, dans les instances appropriées, en vue d'améliorer la compatibilité et la convergence des politiques en ce qui concerne le contrôle prudentiel de ces marchés.

Réforme de la fiscalité

27. La plupart des pays de l'OCDE ont entrepris ou envisagent d'importantes réformes de la fiscalité. Une réforme fiscale bien conçue peut améliorer considérablement les résultats aux niveaux tant macro-économique que micro-économique. Les changements décidés devraient être inspirés par un double souci de simplicité et d'équité, et viser à réduire les distorsions qui pèsent sur les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement. Les organes compétents de l'Organisation contribueront activement à la réflexion sur les réformes fiscales dans les pays Membres et examineront les meilleurs moyens de les réaliser en tenant dûment compte des aspects internationaux.

L'évolution technologique

28. Le développement et la diffusion des technologies sont essentiels pour la croissance de la production et de l'emploi et pour l'élévation des niveaux de vie. L'évolution technologique offre

des possibilités qu'il ne faut pas manquer d'exploiter. De nombreux travaux ont déjà été consacrés, au sein de l'Organisation, à l'analyse et à l'interprétation de divers éléments de ce processus. Il apparaît maintenant nécessaire de définir une approche intégrée et globale des différentes questions relatives à la technologie, afin d'approfondir l'analyse pour mieux comprendre les progrès de la technologie et en tirer un meilleur parti. L'intention exprimée par le Secrétaire général de mettre au point et d'appliquer une telle approche a été notée avec satisfaction. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux sera présenté aux Ministres à leur réunion de 1988.

Emploi et réforme socio-économique

29. Vu la gravité des problèmes de chômage dans la plupart des pays, la réforme socio-économique revêt une importance particulière dans trois domaines -- qui font tous intervenir, à des degrés divers, le secteur privé et les partenaires sociaux ainsi que les pouvoirs publics. Tout d'abord, il est urgent dans bien des pays d'améliorer la qualité des systèmes d'enseignement et de formation, et de les adapter davantage aux besoins de sociétés et d'économies dont les structures évoluent rapidement. En second lieu, il faut des marchés du travail plus flexibles pour faciliter l'accès aux nouveaux types d'emploi qui apparaissent à mesure que le rythme du changement structurel et technique s'accélère. Enfin, les politiques d'emploi et de protection sociale doivent évoluer de manière que les travailleurs dont l'emploi a été supprimé et les chômeurs non seulement bénéficient d'une garantie de revenu, mais encore -- en particulier grâce à la formation -- aient la possibilité de reprendre un emploi ou d'exercer d'autres activités utiles et soient incités à le faire, dans le cadre, par exemple, des initiatives locales de création d'emplois. Les travaux de l'OCDE dans ces domaines seront intensifiés, l'un des grands objectifs étant d'élaborer un cadre nouveau pour les politiques du marché du travail, comme il a été convenu à la réunion du Comité de la main-d'oeuvre et des affaires sociales au niveau ministériel tenue en novembre 1986.

Environnement

30. Il est généralement admis que les préoccupations touchant l'environnement doivent se voir accorder un rang élevé de priorité dans l'action gouvernementale, si l'on veut sauvegarder et améliorer la qualité de la vie tout en préservant la base de ressources nécessaire à un développement économique global durable. Les pays Membres élaboreront, dans le cadre de l'OCDE, des approches et méthodes qui permettent d'intégrer d'une manière plus systématique et plus effective les considérations d'environnement dans le processus d'élaboration des politiques. Les travaux seront intensifiés concernant les actions nécessaires pour empêcher plus efficacement les rejets de substances dangereuses dans l'environnement, notamment à la suite d'accidents de grande ampleur. La coopération internationale devrait être renforcée dans cette perspective. Le rapport qui a récemment été présenté par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, "Notre avenir commun", sera étudié attentivement par les gouvernements Membres et à l'Organisation.

Energie

31. L'année dernière a été marquée par des baisses considérables des prix du pétrole, du gaz et du charbon. Bien que la baisse des prix de l'énergie présente de grands avantages sur le plan économique, elle tend aussi à accroître la consommation et à réduire la production nationale d'énergie. L'accident survenu à la centrale de Tchernobyl a mis en relief les aspects de l'énergie nucléaire touchant la sûreté. Les tensions prévisibles sur les marchés de l'énergie pour les années 90 pourraient s'en trouver accentuées. Le Conseil de direction de l'Agence Internationale de l'Energie, réuni au niveau ministériel le 11 mai 1987, est convenu de renforcer les politiques actuelles dans un certain nombre de domaines d'une manière qui fasse progresser la réalisation des objectifs de politique énergétique tout en continuant d'assurer les avantages généraux découlant de prix de l'énergie et du pétrole plus faibles. Ces domaines concernent la production nationale d'énergie, l'utilisation efficace de l'énergie, la diversification des sources d'énergie primaire, en particulier de celles utilisées pour la production d'électricité, la promotion d'échanges libres et ouverts dans le domaine de l'énergie, les mesures à prendre en cas de rupture des approvisionnements pétroliers et la due prise en compte des préoccupations touchant l'environnement.

IV. RELATIONS AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

32. Dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante, les problèmes et les résultats économiques des pays en développement sont de plus en plus divers. Si un certain nombre de ces pays, particulièrement en Asie, ont enregistré des progrès notables, beaucoup d'autres ont vu leur situation économique se détériorer au cours des dernières années. La coopération économique avec les pays en développement doit tenir compte de la diversité des possibilités et des besoins dans les domaines essentiels que sont le développement, les échanges, la dette et le financement. Les pays développés doivent s'efforcer d'assurer des conditions plus favorables à la croissance et aux exportations des pays en développement, dans l'intérêt de ces pays comme, d'une manière plus générale, dans celui de l'économie mondiale. A cet égard, la mise en oeuvre des orientations et des objectifs énoncés dans le présent Communiqué représentera une contribution significative des pays de l'OCDE à l'amélioration des perspectives globales.

33. Les politiques économiques qu'ils mènent resteront un facteur déterminant pour l'avenir des pays en développement. C'est essentiellement de ces politiques que dépendent la confiance, l'épargne et les investissements, tant sur le plan intérieur qu'à l'étranger. Tous les pays en développement qui se lancent dans des réformes économiques pour engager un processus de développement sur des bases saines doivent être soutenus et encouragés par tous les moyens possibles, y compris un meilleur accès aux marchés et l'aide publique au développement. A cet égard, il convient de maintenir et, autant que faire se peut, d'accroître les flux d'aide au développement, ainsi que d'en améliorer la qualité et l'efficacité. Pour ce qui est des pays en développement dont l'économie a déjà une certaine force, ils devraient progressivement s'intégrer au système commercial multilatéral, avec tous les droits et obligations que

cela implique. Il importe que les possibilités offertes par le secteur privé soient pleinement exploitées.

34. La charge considérable de la dette constitue encore un obstacle majeur à la croissance dans certains pays à revenu intermédiaire lourdement endettés. La stratégie coopérative retenue pour le traitement de ces problèmes n'a pas d'alternative possible aujourd'hui. Seule une collaboration plus poussée de toutes les parties concernées -- gouvernements des pays débiteurs et des pays créanciers, institutions financières internationales et banques privées -- permettra, au cas par cas, de réduire les tensions dans des conditions propices à la croissance. Certains pays ont déjà enregistré des résultats notables dans cette voie. Cependant, dans certains cas, des difficultés dans les processus d'ajustement et de financement mettent en relief la nécessité d'introduire des améliorations. La recherche de formules novatrices et plus souples en matière de financement, tant privé que public, devrait contribuer de façon déterminante à rendre plus supportables les charges de la dette et à rétablir les flux de capitaux.

35. Les problèmes de la dette sont plus contraignants encore dans les pays à faible revenu. Des pays de l'OCDE ont récemment proposé de nouvelles mesures visant à réduire le poids du service de la dette pour les pays les plus démunis, en particulier les pays de l'Afrique subsaharienne, qui se lancent dans des programmes énergiques d'ajustement axés sur la croissance. On s'efforcera d'obtenir d'urgence que les discussions en cours entre les gouvernements des pays créanciers aboutissent rapidement.

36. Pour les pays en développement les plus démunis, l'apport d'un volume suffisant de financements assortis de conditions libérales est essentiel. La contribution des pays de l'OCDE à cet égard est déjà substantielle mais devrait encore être accrue. L'ampleur et les formes de l'aide doivent être en rapport avec les exigences croissantes des programmes de réforme et des efforts généraux de développement. Les nouvelles lignes directrices du CAD, visant à utiliser l'aide pour soutenir des politiques et des programmes de développement plus efficaces et à renforcer la coordination de l'aide avec les pays en développement, sont accueillies avec satisfaction.

37. Les pays en développement tributaires de produits de base se trouvent dans une situation difficile, étant donné l'évolution probable de la conjoncture pour nombre de ces produits. Une accélération de la croissance mondiale améliorerait les perspectives de ces pays. De nouveaux efforts devraient être déployés pour diversifier leurs économies et s'attaquer aux problèmes structurels et de développement que pose cette dépendance. Des actions visant à éliminer les mesures qui faussent les échanges de produits de base contribueront grandement à améliorer les perspectives d'exportation pour les pays en développement tributaires de ces produits.

38. La VIIème Session de la CNUCED sera l'occasion d'examiner avec les pays en développement les grands problèmes et les principales questions qui se posent aux gouvernements touchant l'économie mondiale en vue de promouvoir des analyses communes et des politiques efficaces en faveur des échanges et du développement.